

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

1.07

Renouvellement d'une ligne de crédit de
trésorerie

Réunion du Comité Syndical

du 19 décembre 2001

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Pour lui permettre, pendant la phase de travaux de l'Ecopole de disposer des liquidités nécessaires, le S.E.R.T.R.I.D. utilise une ligne de crédit de trésorerie. Il peut ainsi régler les entreprises sans délai et éviter de mobiliser prématurément des emprunts à long terme.

La convention passée avec Dexia-C.L.F.-Banque pour la mise à disposition d'une ligne de crédit de trésorerie de 70.000.000 F arrive à expiration le 26 décembre prochain, il convient donc de la renouveler.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention avec cet organisme financier aux conditions suivantes :

- montant de l'ouverture de crédit : 12.000.000 Euros (78.714.840 F)
- durée : Du 26 XII 2001 au 25 XII 2002
- taux de référence :
 - ✓ Eonia
 - ✓ T4M (taux moyen mensuel du marché monétaire)
 - ✓ Euribor 1 mois (taux moyen interbancaire pour une durée de 1 mois)
- marge : 0,05 %
- mouvements de fonds : Tirage : J-1 avant 16h30
Remboursement : J avant 11h.
- Intérêts : Paiement trimestriel
Nombre de jours exact/366

Il est ainsi proposé au Comité Syndical de :

- **CONCLURE** une nouvelle convention avec C. L. F. Banque pour une ouverture de crédit de trésorerie de 12.000.000 Euros,
- **AUTORISER** M. le Président à la signer.

- - - - -

Après avoir entendu les explications de M. le Président, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** de conclure une nouvelle convention avec C. L. F. Banque pour une ouverture de crédit de trésorerie de 12.000.000 Euros,
- **AUTORISE** M. le Président à la signer.

Ainsi délibéré en Mairie de BOUROGNE, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 26 décembre 2001, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme,
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

